



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
9/08/2019	9/08/2019	2019-8794

## 1. Intitulé du projet

Régularisation administrative du système d'endiguement protégeant le quartier du Mauret de la submersion marine à Andernos-les-Bains

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11.a)	[...] travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction [...] d'aménagements côtiers constituant un système d'endiguement.
21.e)	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement (R. 562-13 CE) et les aménagements hydrauliques (R. 562-18 CE).
21.f)	Catégorie 3.2.6.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration (R. 214-1 du CE).

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système d'endiguement se situe au sud de la commune d'Andernos-les-Bains et protège le quartier dit du Mauret.

Il relève de la classe C puisque le nombre de personnes protégées s'élève à environ 180 (entre 30 et 3 000).

Cet ouvrage se compose d'un premier rang en front de mer présent historiquement et d'un second rang ; le premier rang présente un perré enroché couronné sur une partie de son linéaire par un parapet en béton dont le rôle initial portait essentiellement sur la constitution d'une promenade ; le second rang bâti quelques mètres en arrière date de 2011 et limite les entrées d'eau dans les zones habitées plus basses. Le linéaire total mesure environ 1,2 km.

Pas de travaux prévus.

## 4.2 Objectifs du projet

Historiquement soumis au risque de submersion marine de manière importante, le quartier du Mauret au sud de la commune disposait à l'origine d'un perré en front de mer protégeant la promenade de l'ensablement.

Suite à Xynthia, des travaux réalisés en 2010 – 2011 permirent de compléter ce perré par la réalisation d'un parapet de second rang.

Actuellement, ce double rang d'ouvrage permet à la fois de (1) protéger les enjeux en arrière de l'ensablement, (2) de protéger ces enjeux d'une hausse statique du niveau de la mer et de (3) stocker les paquets de mer en cas de forte houle et d'évènement tempétueux.

Cette double protection joue donc le rôle « mixte » de système d'endiguement (voir article R. 562-13 du CE) et d'aménagement hydraulique (voir article R. 562-18 du CE).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le linéaire du système d'endiguement est ponctué de batardeaux disposés par les services techniques de la commune lorsque cela se révèle nécessaire (en cas d'alertes Météo France, ou de forts coefficients de marées par exemple).

Une fois en place ces batardeaux permettent d'empêcher les entrées d'eau mais aussi de stocker les paquets de mer.

Ce système permet ensuite d'évacuer l'eau de mer stockée par l'intermédiaire de barbacanes et de clapets à la faveur de la marée descendante.

De façon générale en période hivernale (de novembre à mars), la plupart des batardeaux sont fermés continuellement (seuls quelques uns sont maintenus ouverts). Cela permet de faciliter les interventions d'urgence en cas d'alertes Météo France.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cet ouvrage sera soumis à une demande d'autorisation environnementale (dossier "Loi sur l'eau" complété par les pièces spécifiques à un système d'endiguement).

L'ouvrage considéré relève de la catégorie 3.2.6.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration (R. 214-1 du CE).

Il relève également de la classe C (R. 214-113 du CE).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	1 200 m
Espacement entre les parapets	5 - 6 m
Nb de batardeaux	16
Population protégée	170
Classe	C
Niveau de protection	3,53 m NGF (~ 5,51 m CM)
Altitude parapet front de mer	~ 3,5 à 4 m NGF
Altitude parapet arrière	~ 4,2 à 4,8 m NGF

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Littoral sud de la commune  
d'Andernos-les-Bains : protection du  
quartier du Mauret.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 0 4' 4 0 " 033 Lat. 4 4 ° 4 3' 1 7 " 382

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 0 7' 2 1 " 932 Lat. 4 4 ° 4 5' 0 5 " 202

Communes traversées :

Andernos-les-Bains

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Andernos-les-Bains
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRISM approuvé depuis le 19 avril 2019 et PPRIF du 2 octobre 2009 (zonage modifié le 2 octobre 2014).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux définie par l'arrêté du 28 février 2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage traverse la "Zone boisée (ANDERNOS-LES-BAINS)" désignée le 19/10/1949.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le double ouvrage se situe sur le territoire urbain juste en dehors du site "Natura 2000 bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (ZSC FR7200679) classé par arrêté du 10 février 2016. Le double ouvrage est également à la limite de la zone "Natura 2000 bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (ZPS FR7122018) classée par arrêté du 29 mars 2019.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De fait puisqu'il a un rôle de protection contre la submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucune phase de travaux n'est prévue il s'agit d'une régularisation administrative.

De plus l'ouvrage de front de mer est présent historiquement. Le second en arrière a été construit en 2010 - 2011 et a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises face au risque de submersion marine.

Les usages locaux (promenade, baignade...) indiquent par ailleurs que le double ouvrage est parfaitement intégré dans le paysage urbain sans nuire à l'environnement. Sa présence a amélioré la qualité de vie du quartier en protégeant efficacement les habitants du risque de submersion marine.

Cette étape de régularisation administrative ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

5a - Photo SIBA ALB 03-03-2014  
5b - Photo SIBA ALB 03-03-2014

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Arcachon

le, 08/08/2019

Signature

**SABINE  
JEANDEN  
AND**

Signature numérique  
de SABINE  
JEANDENAND  
Date : 2019.08.09  
09:22:35 +02'00'

Les coupes sont extraites de la VTA incluse dans l'étude de dangers Artélia (2016)

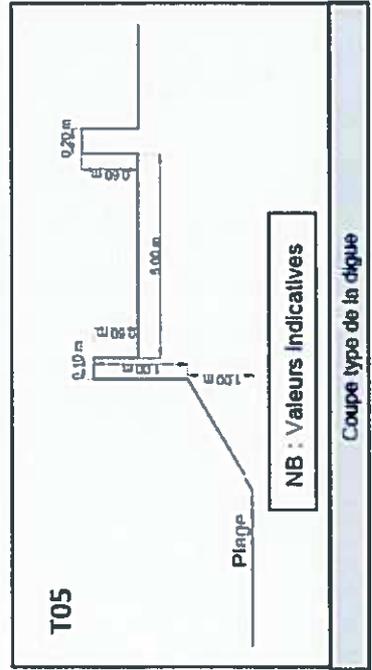
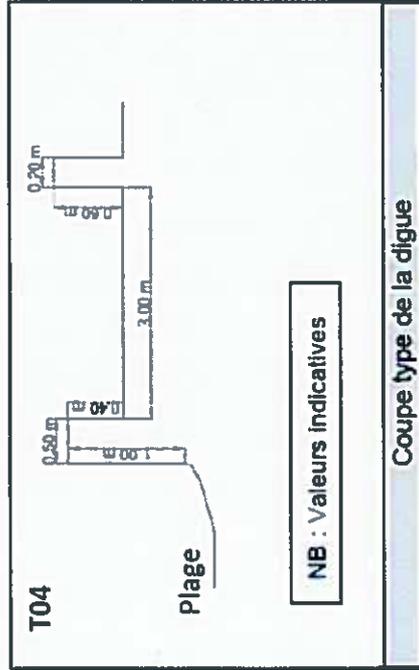
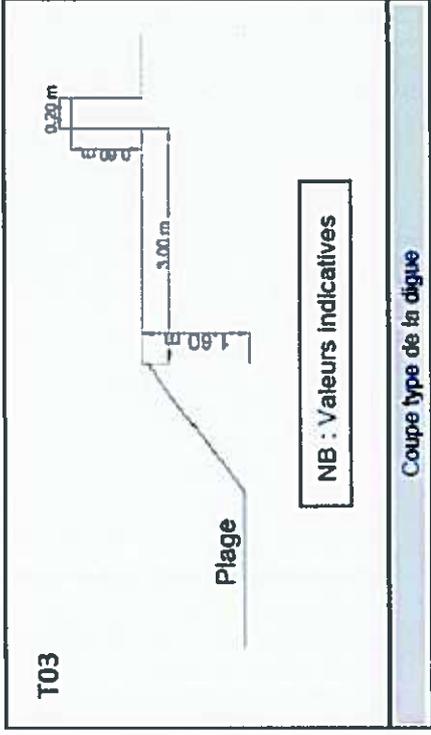
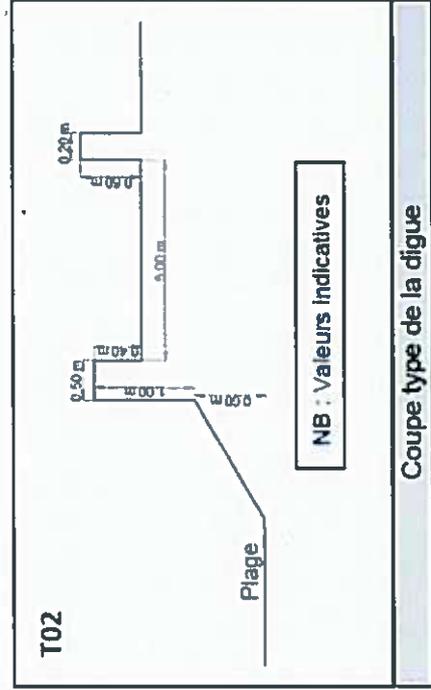
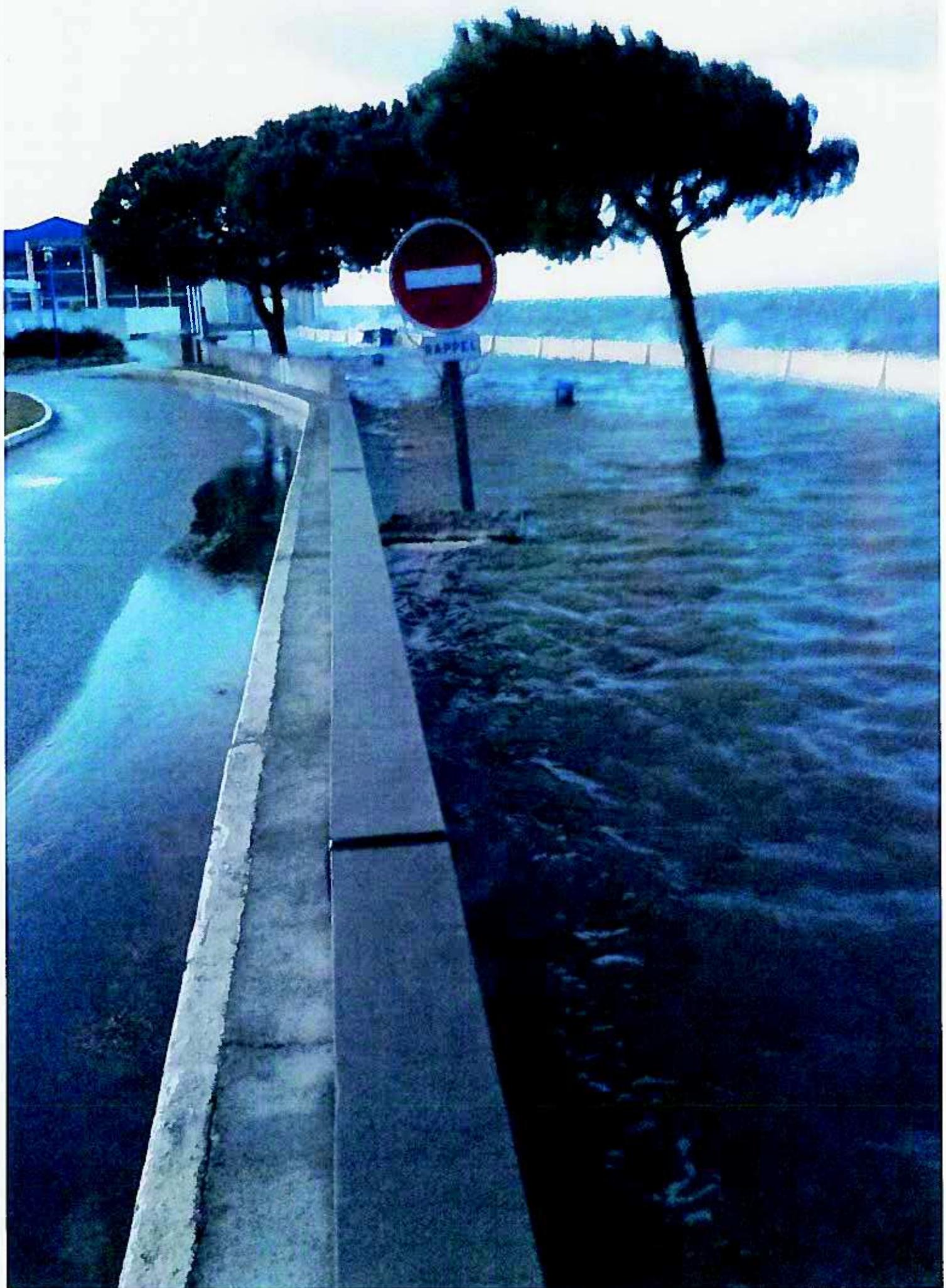


Fig. 2. : Découpage du secteur d'étude en tronçons homogènes





**Zone Natura 2000**

**Muret de protection**



**géoportail**

Échelle 1 : 25 000















Extrémité Nord

Extrémité Sud

Photo oblique OCA (17/06/2019)